

Quelles sont les capacités et les possibilités d'autonomie des usagers de la psychiatrie ? Une comparaison de deux services hospitaliers

Sandra JACQUELINE, doctorante en sociologie, GSPM

En m'appuyant sur une enquête de terrain menée durant trois ans et demi à temps plein de novembre 2001 à juin 2006 dans deux services hospitaliers de psychiatrie, l'un d'orientation psychopharmacologique, l'autre psychanalytique, je me propose d'analyser comment le statut du patient est envisagé dans chacun d'entre eux. La question de l'autonomie allouée par les professionnels aux patients souffrant de troubles psychiques est, de nos jours, au cœur des débats concernant « l'utilisateur » des services de santé mentale et plus récemment dans les discussions portant sur la reconnaissance du handicap psychique.

Je reprends, à partir d'études de cas issus de mes observations, la variation rencontrée au sein de ces deux services théoriquement contrastés dans la façon de construire les capacités et les possibilités d'autonomie des malades mentaux. Je montre que l'âge du patient, son inscription sociale et familiale, les dispositifs d'accompagnement mobilisés par les soignants pour une réinsertion sociale s'ils sont importants, ne constituent pas la trame d'une action concertée soignante pour autonomiser un patient. Dans cette communication, je propose d'analyser comment l'autonomie s'inscrit dans un processus, visant un genre de personne propre à chaque service ayant une conception différenciée de ce que doit être et de ce que vise le soin psychiatrique.